

Du 23 novembre au 23 décembre 2017 inclus, participez à l'appel à candidature lancé par **Cristal Production** et soutenu par le Fonds Social Européen. Ce dispositif s'adresse à tout **artiste musicien**, résidant en France, portant un **projet de création** et motivé pour intégrer le dispositif d'accompagnement renforcé.



**Appel
à candidatures*!**

Artistes musiciens, résidant en France, et portant un projet de création, participez à l'appel à candidatures jusqu'au 23 décembre 2017 inclus!

*La Nouvelle Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

*soutenu par le Fonds Social Européen.

crystal
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
EUROPE

Les conditions d'admission des candidats sont :

- Etre majeur,
- Etre inscrit à Pôle Emploi,
- Compter au moins un membre féminin dans l'équipe artistique,
- Présenter un répertoire de créations originales,
- Ne pas être engagé contractuellement.

Modalités d'inscription des candidats :

Dans un premier temps, il s'agira de faire un bilan de la situation professionnelle des candidats, de vérifier leur éligibilité au dispositif et valider la faisabilité de leur projet.

Pour se faire, les candidats sont invités à télécharger **un dossier d'inscription** qu'ils doivent obligatoirement compléter et renvoyer dans les délais, accompagner des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation argumentée
- Une présentation détaillée du projet de création artistique
- CV + Attestation d'inscription Pôle Emploi de moins de 3 mois
- Tous les éléments permettant d'apprécier le parcours du candidat, par ex :
 - o Un lien avec 3-4 titres audios
 - o Un lien vers une vidéo live ou clip : youtube, dailymotion, vimeo, de projets récents...
 - o Un lien vers site et/ou Facebook si existants
 - o Photos

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de retour mentionnée ne sera pas recevable. Les documents transmis ne seront pas retournés.

Les dossiers d'inscription peuvent être obtenus :

- Par téléchargement sur le site [:www.cristalprod.com/accompagnements-de-projets/](http://www.cristalprod.com/accompagnements-de-projets/)
- En envoyant un mail à production@cristalprod.com

Pour l'édition 2018, les candidatures sont à retourner au plus tard **le 23 décembre 2017** à : production@cristalprod.com

Procédures d'admission :

Les candidatures feront l'objet d'une **première étude sur dossier** : seront écartées les candidatures incomplètes.

Les candidatures recevables donneront lieu à un **entretien individuel** avec l'équipe de Cristal Production. A l'issue des entretiens, une présélection sera effectuée par l'équipe.

Les candidatures présélectionnées, seront soumises au **Conseil d'Administration de la coopérative** qui validera les candidatures retenues.

Pour cet Appel à candidatures, Cristal Production s'inscrit dans une démarche FSE (Fonds Social Européen)

Le FSE est l'un des instruments de financement au titre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de **l'Union Européenne**.

En cette fin 2017, **Cristal Production** a répondu à **l'APPEL A PROJET PERMANENT** dans le cadre du Programme Opérationnel National 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole.

La Coopérative met en place un **PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE**, pour 15 demandeurs d'emploi du secteur artistique et culturel. Elle se propose d'accueillir dans ce cadre, 3 projets de création artistique musicale.

A qui s'adresse notre projet ?

Le programme concerne **15 personnes** en situation de recherche d'emploi dans le secteur artistique et culturel représentant **3 projets de création artistique musicale** incluant chacun, au moins, 1 femme. Chaque projet comprend 5 personnes en moyenne, artistes et techniciens confondus.

Il peut s'agir d'un public jeune en phase d'entrée dans la vie professionnelle ou d'un public, qui après une phase de plusieurs années d'activité artistique professionnelle, connaît une perte de volume d'activité.

Quel est le programme d'actions ?

La première phase est la sélection des bénéficiaires du programme. Elle prend la forme d'un appel à candidature, qui précise les conditions d'admission.

Puis pour chacun des 15 candidats bénéficiaires représentant les 3 projets, le programme d'accompagnement renforcé s'articule autour de 5 actions :

- Accompagnement renforcé 1 °étape : travail de création
- Accompagnement renforcé 2 °étape : préparation des outils de communication
- Accompagnement renforcé 3 °étape : enregistrement d'un album promotionnel
- Accompagnement renforcé 4 °étape : promotion du projet
- Accompagnement renforcé 5 °étape : tournée du nouveau spectacle

